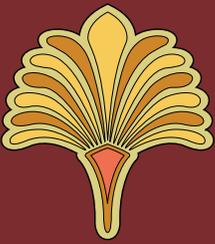


Pedro Duarte, Frédérique Fleck,
Peggy Lecaudé et Aude Morel (dir.)

Histoires de mots

*Études de linguistique latine
et de linguistique générale
offertes en hommage à Michèle Fruyt*



Histoires de mots

Quoi de plus passionnant que l'histoire des mots ? Une quarantaine d'auteurs se proposent dans cet ouvrage de faire partager leurs recherches scientifiques sur le sujet. On découvrira au fil des pages de ces *Histoires de mots* que « célibataire » a pour origine une expression latine signifiant « qui fait ce qu'il veut », tandis que l'épouse est celle « qui reste à la maison », ou encore que le climat pluvieux des mois d'automne (*september, october, november* et *december*) était inscrit dans leurs noms mêmes (*imber* « pluie »). Comment le verbe *caveo*, qui veut d'abord dire « éviter » (*cave canem* !), en est-il venu à signifier « protéger » ? Pourquoi un même mot (*nedum*) peut-il prendre les sens opposés tantôt de « bien davantage » tantôt de « bien moins encore » ? En quoi le connecteur *igitur* (« donc ») révèle-t-il le narcissisme de Salluste ?

À travers ces études particulières sur les origines, la formation, l'évolution et les variations du lexique latin se dessinent de plus vastes perspectives. Quels sont les processus évolutifs mis en jeu par les changements morphologiques, sémantiques et syntaxiques ? Comment des emplois spécifiques liés à l'appartenance sociale, à l'emploi de langues techniques, au bilinguisme ou encore à des particularités idiosyncrasiques émergent-ils et dans quels contextes ? Autant de questions qui touchent également à la linguistique romane, à la linguistique comparée ou à la linguistique générale.

Couverture : Paysage idyllo-sacré (détail) du *cubiculum* de la villa de P. Fannius Synistor à Boscoreale, mur ouest, pièce L, fresque, ca 50-40 av. J.-C., New York, The Metropolitan Museum © Fonds Rogers, 1903

ISBN : 979-10-231-3286-1

<http://pups.paris-sorbonne.fr>

HISTOIRES DE MOTS

Lingua

Centre
Alfred Ernout

Latina

collection dirigée par Claude Moussy et Michèle Fruyt

n° 15

La Validité des catégories attachées au verbe (n° 1)
Claude Moussy & Sylvie Mellet (dir.)

Les Problèmes de la synonymie en latin (n° 2)
Claude Moussy (dir.)

Structures lexicales du latin (n° 3)
Michèle Fruyt & Claude Moussy (dir.)

Les Structures de l'oralité en latin (n° 4)
Jacqueline Dangel & Claude Moussy (dir.)

Conceptions latines du sens et de la signification (n° 5)
Marc Baratin & Claude Moussy (dir.)

La Création lexicale en latin (n° 6)
Christian Nicolas & Michèle Fruyt (dir.)

Les Modalités en latin (n° 7)
Michèle Fruyt & Claude Moussy (dir.)

La Composition et la préverbaion en latin (n° 8)
Claude Moussy (dir.)

Latin et langues techniques (n° 9)
Jean-Paul Brachet & Claude Moussy (dir.)

L'Ambiguïté en Grèce et à Rome. Approche linguistique (n° 10)
Claude Moussy & Anna Orlandini (dir.)

Interrogation, coordination et subordination : le latin quin (n° 11)
Frédérique Fleck

La polysémie en latin (n° 12)
Claude Moussy

Espace et temps en latin (n° 13)
Claude Moussy

Syntaxe des indéfinis latins. Quis, quisque, alius (n° 14)
Bernard Bortolussi

Le Latin des cuisiniers. L'alimentation végétale, étude lexicale (n° 15)
Alain Christol

Pedro Duarte, Frédérique Fleck, Peggy Lecaude
et Aude Morel (dir.)

Histoires de mots

Études de linguistique latine
et de linguistique générale offertes
en hommage à Michèle Fruyt



Ouvrage publié avec le soutien du Labex Transfers de l'ENS



Les SUP sont un service général de la faculté de Lettres de Sorbonne Université.

© Sorbonne Université Presses, 2023

ISBN de l'édition papier : 979-10-231-0561-2

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2017

Mise en page ATELIER CHRISTIAN MILLET
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN

SUP

Maison de la Recherche
Université Paris-Sorbonne
28, rue Serpente
75006 Paris

tél. : (33) (0) 1 53 10 57 60

fax : (33) (0) 1 53 10 57 66

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

DEUXIÈME PARTIE

Formation

Alessandra Bertocchi & Mirka Maraldi

Università di Bologna

L'adverbe latin *dumtaxat* s'insère dans une série d'agglutinés¹ issue de la conjonction *dum* (qui peut précéder, comme le fait *dummodo*, ou suivre, comme *uixdum*) et d'une partie en général adverbiale (*dummodo*) ou issue d'une négation (*nondum*, *nedum*, *hauddum*, etc.). Lorsque *dum* se trouve en union avec un verbe, il exprime une valeur d'exhortation et il suit un impératif, comme *agedum*. *Dumtaxat* est le seul cas où *dum* précède une forme verbale conjuguée. Il est souvent disjoint, surtout dans les inscriptions pré-augustéennes et chez Suétone :

(1) *Peregrinae condicionis homines uetuit usurpare Romana nomina dum taxat gentilicia.* (Suet., *Claud.* 25, 7)

« Les gens de nationalité étrangère reçurent défense de prendre des noms romains, tout au moins des noms de famille. »

Il s'agit d'une particule complexe, issue de l'union de *dum* et de la troisième personne du singulier du verbe *taxare*. Le sens de *taxare*, dans le sens de « évaluer, estimer », peut être considéré comme le synonyme du verbe latin *aestimare*. M. Leumann (1968) dresse une liste des occurrences du verbe chez les auteurs d'époque impériale, tels que Sénèque, Pline l'Ancien et Suétone :

(2) a. *Vni sapienti notum est, quanti res quaeque taxanda sit.* (Sen., *Epist.* 10, 81, 8)

« Seul le sage connaît le juste taux de chaque chose. » (trad. H. Noblot, CUF)

b. *patina HS centum taxata* (Plin., *Nat.* 10, 141)

« un plat estimé cent sesterces »

c. [...] *taxato prius modo summae ad quem conficiendum consideret* [...] (Suet., *Cal.* 38, 6)

« [...] fixant d'abord la somme qu'il voulait en tirer [...] »

Il souligne toutefois l'ancienneté du mot : Cicéron le connaissait, puisqu'il emploie le substantif dérivé *taxatio* :

1 Nous renvoyons pour ce sujet à Fruyt (1990) et Fruyt (2011).

(3) *Eius rei taxationem nos fecimus, aestimatio uestra est.* (Cic., Tull. 7)
« Ce dommage, nous en avons fait l'évaluation, à vous de l'estimer. » (trad. H. de la Ville de Mirmont, CUF)

Le mot *taxatio* est présent déjà chez Festus :

(1) *taxat uerbum ponitur in his quae finiuntur quoad tangi liceat.* (2) *In litibus quoque arbitroue cum proscribitur, quoad ei ius sit statuendi, taxatio dicitur, quae fit certae summae.* (3) *A tangendo autem dici etiam scaenici testimonio sunt qui taxatores dicuntur, quod alter alterum maledictis tangit.* (p. 356 M.)

« 1. le mot “*taxat*” est employé pour les choses qui sont définies jusqu’où l’on arrive à toucher.

2. Dans les litiges et les arbitrages aussi, on dit “*taxatio*”, “qui se passe à propos d’une somme définie”, quand on prescrit jusqu’à quel point il est légal de la fixer.

3. Que, d’autre part, on le dérive du verbe “toucher”, les auteurs de théâtre aussi l’attestent, qui sont appelés “*taxatores*”, car l’un touche l’autre avec des injures. »

224

Nous négligerons ici et le mot *taxatio* du point (2), et le mot *taxatores* du point (3), qui, selon M. Leumann, serait lié à un deuxième sens du verbe *taxare* (« injurier »). Nous nous intéressons, en revanche, au point (1), là où Festus dit que l’on trouve le mot *taxat* lorsque l’on veut souligner une limite, jusqu’où l’on arrive à toucher, autrement dit, où le contact est possible. Le point (1) représente une explication presque littérale de *dumtaxat*, tout en établissant d’une manière claire un lien entre *tangere* et *taxare*².

La phase initiale du développement de cette particule est représentée par une proposition subordonnée introduite par une conjonction, dont le sens est temporel (« lorsque, jusqu’à ce que », mais parfois aussi conditionnelle (« pourvu que »)), et le verbe *taxat*. *Dumtaxat* était une formule légale dont le sens, selon E. Frank (1960) était « *provided it touches, provided it does not go beyond* », comme le confirment les occurrences dans des lois anciennes, telles que la *Lex Silia* et la *Lex Bantia*. Dans ces deux lois, le mot fait l’objet d’une tmèse :

(4) a. *eum quis uolet magistratus multare, dum minore parti familias taxat, liceto* (*Lex Silia*, Bruns n. 3, p. 46)

b. *sei quis mag(istratus) multam inrogare uolet, <quei uolet, dum minoris> partus familias taxsat, liceto* (*Lex Bant.* 12, Bruns n. 9, p. 54)

2 Ce lien ne va pas de soi et n’est pas « sans problème » selon M. Leumann qui souligne le fait que, chez Aulu-Gelle (2, 6, 5), le lien entre *taxare* et *tangere* est considéré comme modèle de la connexion entre *uexare* et *uehere* et que *taxare* est aussi considéré comme un intensif. D’autres rapprochements se trouvent chez Aulu-Gelle entre *iactare* et *iacere* ainsi qu’entre *quassare* et *quaterere*. Toutefois, ce ne sont que ces derniers, selon M. Leumann, qui représentent un vrai itératif, comme le montrent les participes en -to : *iactus*, *quassus*.

La tmèse nous confirme que la formation étymologique de la particule résulte de la conjonction de *dum* et du présent du subjonctif du verbe *taxo*.

À l'origine de la particule *dumtaxat*, il y avait ainsi une proposition de valeur limitative. De cette valeur d'origine découlent tous les sens successifs du mot. *Dumtaxat* se signale pour son intéressant pluri-fonctionnalisme sémantique. D'un point de vue syntaxique, en revanche, il y a continuité et stabilité : l'appartenance de *dumtaxat* à la catégorie adverbiale se confirme dans toute la latinité, même si certaines occurrences permettent d'envisager un changement de catégorie : d'adverbe à conjonction (lorsque *dumtaxat* est employé comme l'équivalent de *dummodo*). Le sens de base, lié au sens étymologique, est en général celui d'une limitation.

Le lexème *dumtaxat* est polysémique ; les valeurs sémantiques plus significatives sont représentées par le sens de « seulement » et par celui de « au moins », mais ce qui est remarquable, c'est que ces sens, même dans leur différence et quasi-antinomie, peuvent tous être reconduits à une valeur unitaire, celle de la limitation. Cette analyse nous semble ainsi coïncider avec celle de Hand (1969 : 335) : « *qui uero disceptant de singulis locis, utrum significetur saltem, antantummodo, sicut Matthiae fecit contra Weiskium ad Cic. Mil. 2, 5 meminere diuersitatem non in latino uocabulo cerni, sed in uerbis germanicis.* »

De la « quasi-antinomie » de fr. *seulement* et *au moins* nous nous bornerons à dire qu'elle renvoie aux implicatures conversationnelles de P. Grice (1975) et de L. Horn (1976 ; 1989). En effet, si l'on compare (5) a. et (5) b. :

(5) a. Marie a lu *seulement* un article de M. Fruyt.

b. Marie a lu *au moins* un article de M. Fruyt,

on peut remarquer que « seulement » en (a) implique la négation de quantités plus importantes (~ [Marie a lu *deux* articles de M. Fruyt]), alors que « au moins » en (b) laisse ouverte la possibilité pour Marie d'avoir lu d'autres articles. En même temps, « au moins » signale une quantité minimale, qu'on ne peut pas faire baisser.

1. DVMTAXAT AYANT LE SENS DE LAT. *NON PLVS* « PAS PLUS QUE »

Le sens de « pas plus que » semble très proche du sens d'origine du mot. Cette valeur limitative apparaît spécialement en union avec un numéral, en particulier dans des passages d'auteurs anciens :

(6) [...] *cupam qui concinnet et modiolos qui indat et plumbet operas fabri dumtaxat sestertios VIII* (Cat., Agr. 21, 5)³

3 L'omission de *unus* ayant valeur de numéral est usuelle : *Vineam ueterem, si in alium locum transferre uoles, dumtaxat brachium crassam licebit* (Cat., Agr. 49,1) ; *lubebo ad istam quinque perferri minas, / Praeterea | obsonari dumtaxat mina* (Pl., Truc. 444). Dans ces deux passages, l'interprétation de *dumtaxat* est « au moins », un cas dont on parlera dans ce qui suit.

« [...] pour les seules journées de l'artisan qui confectionnera l'axe et qui mettra en place les moyeux et les plombes, huit sesterces »

Mais le sens d'origine se retrouve aussi dans des passages d'auteurs d'époque classique et postclassique :

(7) a. [...] *in quo impune progredi licet duo dumtaxat pedes aut paulo plus, [...]*
(Cic., *de Orat.* 3, 182)

« [...] que [le rythme épique] nous pouvons, sans crainte, employer pendant deux pieds ou un peu plus, mais pas davantage, [...] » (trad. H. Bornecque, CUF)

b. *Peractis tamen negotiis permittebatur pecuniam dumtaxat decem milium dare.*
(Plin., *Epist.* 5, 9, 4)

« Toutefois, l'affaire terminée, on avait l'autorisation de verser de l'argent à concurrence de dix mille sesterces. » (trad. N. Méthy, CUF)

226

Ces deux exemples montrent d'une manière assez claire le fonctionnement de l'implicature scalaire, issue des principes qui règlent la communication, en particulier la Maxime de Quantité de P. Grice (1975). Cette maxime conversationnelle affirme que le locuteur doit exprimer l'information qu'il possède d'une manière adéquate, sans dire plus que ce qui est nécessaire. Par exemple, si un locuteur emploie un prédicat faible tel que « tiède », cela entraîne implicitement la négation du prédicat plus fort sur la même échelle, par exemple, « chaud » (« ce café est tiède = ce café n'est pas chaud »). De même, dans les deux passages en (7), on nie une quantité supérieure à *duo pedes* en (a) et à *decem milia* en (b). Autrement dit, dans ces deux cas, la négation de la quantité supérieure est affirmée explicitement par *dumtaxat*, qui correspond ici à lat. *non plus*⁴.

Dans les deux cas en (7), on emploie un prédicat de permission. À la différence de ce qui arrive lorsqu'on formule une interdiction, qui normalement comporte des limites bien précises, lorsqu'on accorde une permission, les limites peuvent être plus floues. Ce n'est pas par hasard si en (a) l'auteur ajoute *aut paulo plus*, concédant ainsi une petite dérogation à la limite établie. La co-occurrence d'un verbe exprimant une permission, *licet* en (a), *permittebatur* en (b), suggère d'interpréter *dumtaxat* comme « pas plus que » : dans l'exemple de Plinius, on affirme qu'à la résolution d'un litige, au défendeur pouvait être accordée une rémunération, qui toutefois ne devait pas dépasser une certaine somme. Fixer

4 Les opérations possibles avec les implicatures conversationnelles sont nombreuses : elles peuvent être affirmées explicitement (par exemple, par « seulement » : « ce livre plaît seulement à trois lecteurs ») ; elles peuvent être suspendues (par exemple, par « au moins » : « ce livre plaît au moins à trois lecteurs ») ; elles peuvent être effacées (par exemple, avec « non seulement... mais aussi » : « ce livre plaît non seulement à trois lecteurs, mais aussi à beaucoup d'autres »). Voir Horn (1976 ; 1989).

une limite était opportun, puisque le fait d'accorder une rémunération était déjà en soi une sorte de dérogation au *senatusconsultum* établissant que le défenseur ne devait pas être payé.

« Seulement » = « pas plus que » véhicule une restriction plus faible que « seulement » = « rien d'autre que », qui représente l'interprétation de *dumtaxat* dans d'autres passages.

2. DVMTAXAT AYANT LE SENS DE *NIHIL NISI*, « RIEN D'AUTRE QUE »

Parfois, en effet, *dumtaxat* peut exprimer une restriction plus forte et exclusive :

(8) a. [...] *haec dumtaxat in Graecis intellego, quae ipsi qui scripserunt uoluerunt uulgo intellegi.* (Cic., *De Orat.* 2, 60)

« [...] je ne saisis de leurs écrits que ce qu'ils ont bien voulu mettre eux-mêmes à la portée du vulgaire. » (trad. E. Courbaud, CUF)

b. *Sin autem ieiunitatem et siccitatem et inopiam, dummodo sit polita, dum urbana, dum elegans, in Attico genere ponit, hoc recte dumtaxat; sed quia sunt in Atticis alia meliora, uideat ne ignoret et gradus et dissimilitudines et uim et uarietatem Atticorum.* (Cic., *Brut.* 285)

« Maintenant, que la sécheresse du style, la maigreur, l'indigence, pourvu qu'elle soit châtiée, polie, élégante, soit classée dans le genre attique, soit, mais n'allons pas plus loin. Comme il y a chez les Attiques autre chose que cela et quelque chose de mieux, gardons-nous de méconnaître les inégalités de talent, les dissemblances de style, la capacité et la variété des Attiques. » (trad. J. Martha, CUF)

Dans ces cas, la limitation ne concerne pas des prédicats occupant des places différentes sur la même échelle, mais elle entraîne l'exclusion de tout ce qui n'est pas focalisé par *dumtaxat*. L'on passe ainsi de la valeur limitative (« pas plus que ») à la valeur d'exclusion (« rien d'autre que »).

La plupart des passages où *dumtaxat* véhicule la valeur exclusive, présentent l'occurrence d'un SN ou d'un pronom cataphorique, en général un déictique, focalisé par *dumtaxat* et suivi d'une proposition qu'il résume :

(9) *ex quo Maecenas me coepit habere suorum
in numero, dumtaxat ad hoc, quem tollere raeda
uellet iter faciens et cui concredere nugas [...]* (Hor., *Sat.* 2, 6, 41-43)

« [...] depuis que Mécène a commencé à me mettre au nombre de ses amis, allant jusqu'à vouloir bien m'emmener dans sa voiture quand il voyage, et à me dire en confiance des bagatelles⁵ [...] » (trad. F. Villeneuve)

5 Le contexte est ironique : le passage souligne que la familiarité avec Mécène est très limitée et qu'il n'y a pas d'intimité avec lui.

Dans cet exemple, *dumtaxat* focalise un pronom cataphorique qui sera repris dans une autre proposition explicative (*dumtaxat ad hoc... ut / ne* : « seulement pour cela, c'est-à-dire pour... » = « pour rien d'autre que pour... »). Pour un autre exemple de cette même structure :

(10) [...] *satis instructi esse possumus ad hoc dumtaxat, ne in nostra patria peregrini atque aduenae esse uideamur.* (Cic., *De Orat.* 1, 249)
 « [...] nous nous trouvons assez versés en la matière pour n'être pas au moins regardés comme des provinciaux ou des étrangers dans notre propre pays. »
 (trad. E. Courbaud, CUF)

Il y a aussi des cas où la valeur exclusive engendre une valeur d'assertion forte. Par exemple, avec les pronoms déictiques focalisés en (9) et (10) : *dumtaxat ad hoc* signifie « seulement pour cela », en excluant toute autre raison et équivaut à dire « précisément pour cela », avec emphase sur l'élément unique qui n'est pas exclu⁶.

228

L'implicature conversationnelle, qui dans le cas de l'interprétation limitative de *dumtaxat* correspond à la négation « pas plus que », alors que dans l'interprétation exclusive correspond à la négation « rien d'autre que », peut être effacée. C'est le même procédé qui fonctionne pour les structures corrélatives *non modo... sed etiam, non tantum... sed etiam*.

En parallèle, on rencontre des occurrences de *dumtaxat* nié avec effacement de l'implicature conversationnelle :

(11) a. [...] *nec animum dumtaxat uobis fidelem ac bonum praestitit, sed omnibus interfuit bellis quae in Graecia gessistis, terrestribus naualibus, omni genere commeatumum [...]* (Liv., 37, 53, 9)

« Et il ne s'est pas borné à vous témoigner fidélité et bons sentiments ; il a de plus participé à toutes vos guerres en Grèce, sur terre comme sur mer ; il vous a fourni toute espèce de ravitaillement [...] » (trad. J.-M. Engel, CUF)

b. *Argumenta acria et citata pedibus quoque ad hanc naturam commodatis utentur, non dumtaxat trochaeis (quae celeria quidem, sed sine uiribus sunt), uerum iis, qui sunt breuibis longisque mixti, non tamen plures longas quam breuis habent.* (Quint., *Inst.* 9, 4, 135)

« Pour les argumentations agressives et pressées, on se servira aussi de pieds adaptés à leur nature, non seulement des trochées (qui sont rapides certes, mais sans vigueur), mais aussi de ceux qui comportent des longues et des brèves, mais pas plus de longues que de brèves. » (trad. J. Cousin, CUF)

6 C'est aussi l'avis d'E. Frank (1960 : 26), selon qui : « *It is not surprising that the word (dumtaxat), which originated as, and primarily remained, a restrictive particle, should have acquired this asseverative function. Restriction entails asseveration. "Only Jim will do it" and "at least Jim will do it" mean also "Jim certainly will do it".* »

3. DVMTAXAT AYANT LE SENS DE *NON MINVS*, « AU MOINS, DU MOINS »
(IT. *ALMENO, PERLOMENO*)

Les dictionnaires attribuent aussi à *dumtaxat* la valeur du fr. *au moins, du moins* (it. *almeno, perlomeno*). Le lexème « au moins » présente deux sens :

- (12) a. Dans le frigo il y aura au moins dix œufs.
- b. S'il y avait au frigo au moins un œuf !

Le sens de (a) est « au moins x (et si possible davantage) » : la quantité de dix œufs est ici assertée comme certaine, tout en ouvrant sur la possibilité qu'elle soit supérieure. Dans (b), le sens est « si possible non moins que x » : ici, « au moins » n'asserte pas une faible quantité (un œuf), mais l'on espère que la faible quantité soit la limite inférieure au-dessous de laquelle on ne puisse pas aller. En latin, ces deux sens du fr. *au moins* sont réalisés par *certe* en (a) et *saltem* en (b). On peut comparer les occurrences de *certe* et *saltem* dans le même passage de la douzième *Philippique* :

(13) a. *Quodsi de Antonio non laboratis, mihi certe, patres conscripti, consulere debetis.* (Cic., *Phil.* 12, 19)

« Et si vous ne vous souciez pas d'Antoine, vous devez en tous cas, Sénateurs, veiller à mes intérêts. » (trad. P. Wuilleumier, CUF)

b. *Parcite oculis saltem meis et aliquam ueniam iusto dolori date.* (Cic., *Phil.* 12, 19)

« Épargnez du moins mes yeux et accordez quelque indulgence à un juste ressentiment. » (trad. P. Wuilleumier, CUF)

Avec *certe* en (a), le niveau minimal est considéré comme nécessaire, indispensable, alors qu'il n'est qu'un souhait avec *saltem* en (b). Mais la différence entre les deux ne concerne que le niveau minimal, tandis que par rapport au niveau maximal la valeur de *certe* et de *saltem* est la même : les deux cas n'excluent pas que des niveaux plus élevés que ceux dans la portée de *certe* ou de *saltem* puissent être atteints⁷. Si l'on considère les implicatures conversationnelles et les opérations qu'on peut faire avec elles, on peut dire que *saltem* et *certe* représentent tous les deux un cas de suspension de l'implicature (voir n. 4). La suspension est souvent exprimée par certaines propositions avec *si non*, qui sont très fréquentes avec *saltem* et *certe*. Considérez par exemple : *Hoc uno perfecto magnus orator est si non maximus* (Cic., *Orat.* 98) « Une fois ce seul but atteint, il est un grand orateur, sinon un très grand. » (trad. A. Yon, CUF), où le locuteur laisse

7 Sur ce point notre opinion est un peu différente de celle de R. Risselada (2016) lorsqu'elle dit que *saltem* « excludes higher ranking alternatives » et signifie « not more than x but at least x ».

explicitement ouverte la possibilité que la valeur envisagée sur l'échelle pourrait en fait être plus élevée qu'on ne le dit⁸.

Selon nous, *dumtaxat* ne recoupe pas exactement ni le domaine de *certe* ni celui de *saltem*. Il y a des nuances sémantiques qui échappent à cette répartition. *Dumtaxat* couvre l'une de ces nuances. Nous sommes d'accord avec R. Risselada (2016), lorsque, dans son analyse de *saltem*, *utique*, *dumtaxat* et, pour certains emplois, aussi de *certe*, elle attribue à chaque particule un sens différent. Selon nous, la nuance sémantique qui caractérise *dumtaxat* dans le sens de « au moins » est liée à la valeur de limitation. Une valeur limitative est exprimée aussi par l'italien *perlomeno*. Si l'on dit :

(14) *Neveca su tutta l'Italia, perlomeno al di sopra dei mille metri.*

« Il neige sur toute l'Italie, du moins au dessus de mille mètres. »

230

l'emploi de *perlomeno* n'asserte pas seulement une quantité minimale (« il neige au-dessus de mille mètres »), qui est l'information véhiculée, mais il sert surtout à limiter l'assertion qui précède, considérée comme excessive (« il neige sur toute l'Italie »)⁹. Considérons les passages suivants de Pline, un auteur chez qui *dumtaxat* est assez fréquent :

(15) a. *Multis enim atque etiam principi dixerat sola se munuscula dumtaxat natali suo aut Saturnalibus accepisse et plerisque misisse.* (Plin., *Epist.* 4, 9, 7)

« Il avait, en effet, dit à beaucoup de gens, et même au prince, n'avoir accepté que de modestes cadeaux, tout au plus à son anniversaire ou aux Saturnales, et en avoir, dans la plupart des cas, envoyé en échange. » (trad. N. Méthy)

b. *Medios ille agros secat, nauium patiens, omnisque fruges deuehit in urbem, hieme dumtaxat et uere; aestate summittitur immensique fluminis nomen arenti alueo deserit, autumnno resumit.* (Plin., *Epist.* 5, 6, 12)

« Le fleuve, propre à la navigation, passe au milieu des champs et transporte à la ville toutes les productions de la campagne, mais seulement en hiver et au printemps. En été, il baisse et le dessèchement de son lit lui fait perdre son nom de fleuve immense ; il le retrouve en automne. » (trad. N. Méthy, CUF)

En (a), l'aveu de la part de Jule Bassus d'avoir reçu de petits cadeaux (alors que c'était interdit) est limité à quelques événements (anniversaire et Saturnales) ;

8 Très fréquemment, les propositions avec *si non* ont une valeur concessive : on concède qu'un degré plus élevé ne soit pas atteint. Tel est le cas de l'exemple (13a) avec *certe*, ou des exemples avec *saltem*, comme Liv. 38, 53, 4 : *ubi si non uenerabilis, inuiolata saltem senectus eorum considat* (« où leur vieillesse se puisse reposer, sinon entourée de vénération, du moins préservée des attaques » [trad. R. Adam, CUF]) ; voir Bertocchi (1998).

9 Voir le dictionnaire de la langue italienne Treccani, selon lequel *perlomeno* est synonyme de *almeno*, mais possède aussi une valeur correctivo-limitative qui atténue le contenu de la proposition qui précède.

de même dans la description de la Toscane en (b) on dit que le Tibre transporte en ville les produits des terres, du moins en hiver et au printemps ; mais pas en été, à cause de la sécheresse. La valeur de limitation peut être rendue explicite si l'on fait mention des alternatives exclues, comme en (16), également cité par R. Risselada (2016) :

(16) *Ad ea quae scripsisti commodius equidem possem de singulis ad te rescribere, si M. Tullius, scriba meus, adesset. A quo mihi exploratum est in rationibus dumtaxat referendis (de ceteris rebus adfirmare non possum) nihil eum fecisse scientem quod esset contra aut rem aut existimationem tuam ;* (Cic., *Fam.*, 5, 20, 1)

« J'aurais plus de commodité à répondre sur chaque point à ce que tu m'écris, si M. Tullius, mon secrétaire, était auprès de moi. De son côté, j'ai la certitude qu'en ce qui concerne du moins la reddition officielle des comptes – sur le reste je ne puis rien affirmer – il n'a rien fait, sauf erreur involontaire, contre ton intérêt matériel ou moral. » (trad. J. Bayet, CUF)

Ici, le jugement se limite à ce qui concerne les comptes rendus (*in rationibus referendis*), alors que rien ne peut être dit *de ceteris rebus*. Par rapport aux implicatures conversationnelles, *dumtaxat* ne les suspend pas, comme le font en revanche *certe* ou *saltem*. Il les affirme, exactement comme dans le cas où *dumtaxat* signifie « seulement ».

Dans plusieurs occurrences de *dumtaxat* ayant la valeur de « au moins », cet adverbe pourrait être remplacé par « seulement ». Toutefois, très souvent, on doit exprimer aussi une valeur adversative, « mais seulement » :

(17) *Nunc in causa superiore ne ut par quidem sit postulat : inferiorem se esse patitur, dumtaxat usque eo ne cum bonis fama fortunisque omnibus Sex. Naevii cupiditati crudelitatis dedatur.* (Cic., *Quinct.* 59)

« Mais maintenant, dans une cause où son droit est supérieur à celui de son adversaire, il ne demande même pas qu'on le regarde comme égal ; il souffre qu'il soit considéré comme inférieur, pourvu cependant que ses biens, sa réputation, sa situation toute entière, sa personne même ne soient pas livrés à la cupidité et à la cruauté de Sex. Naevius. » (trad. J. Humbert, CUF)

On dit que P. Quintius accepte d'être moins favorisé, « du moins jusqu'à » (ou « mais seulement jusqu'à ») ne pas être livré à l'avidité et à la cruauté de Sex. Naevius.

Selon nous, la valeur limitative de *dumtaxat* peut être rendue par « au moins » ou par « seulement », mais, comme cette particule sert à délimiter une assertion de valeur générale exprimée ou inférée du contexte, elle a une valeur adversative ou correctrice. Avec « seulement » on est obligé d'ajouter « mais » (« mais seulement »), alors qu'avec « du moins » cela n'est pas nécessaire, parce que

tout se passe comme si la valeur adversative était déjà véhiculée par la particule elle-même. Ce sens correctif comporte une pause entre les deux propositions qui parfois est graphiquement exprimée par une virgule. Tel est le cas de (18), à propos duquel nous sommes d'accord avec R. Risselada pour dire que le sens est « *only* », mais nous préférons ajouter un « *but* » adversatif (comme il est demandé par le contexte) :

(18) *Quo me uertam ? Statim mehercule Arpinum irem, ni te in Formiano commodissime expectari uiderem, dumtaxat ad pr. Nonas Maiias ; uide enim quibus hominibus aures sint deditae meae* (Cic., *Att.* 2, 14, 2)

« Où me sauver ? Ma parole ! Je partirais bien sur-le-champ pour Arpinum, si je ne voyais qu'il est plus commode de te recevoir ici ; mais pas plus tard que le 6 mai (mais seulement jusqu'au...) : considère en effet quelles gens je suis condamné à entendre » (trad. L.-A. Constans, CUF)

232

Nous pouvons aussi employer « du moins », qui exprime à lui seul la valeur limitativo-corrective de *dumtaxat* : « Je crois qu'il est plus facile de t'attendre à Formies, du moins jusqu'au 6 mai, mais pas au-delà de cette date ».

Dans d'autres occurrences, *dumtaxat* exprime une condition restrictive. Dans ces cas, à « du moins » et à « mais seulement » on ajoute le connecteur hypothétique « si », ou bien on peut avoir recours au connecteur « pourvu que » :

(19) *Morbum morte non fugiam, dumtaxat sanabilem nec officientem animo.* (Sen., *Epist.* 58, 36)

« Je n'échapperai pas par la mort à la maladie, du moins si / mais seulement si / pourvu qu'elle est/soit soignable. »

La valeur de condition restrictive, qui est déjà présente en *dum*, est exprimée le plus souvent par *dummodo* :

(20) a. *Oderint dum metuant.* (Acc., *Trag.* 203)

« Qu'ils me haïssent, pourvu qu'ils me craignent ! » (trad. J. Dangel, CUF)

b. [...] *appelletur ita sane, dummodo ea nos utamur pro salute bonorum contra amentiam perditorum.* (Cic., *Mil.* 12)

« [...] qu'on use de cette appellation, j'y consens, pourvu que je puisse employer ce pouvoir en faveur du salut des gens de bien et contre la démence des citoyens tarés. » (trad. A. Boulanger, CUF)

D'un point de vue syntaxique, *dumtaxat* n'arrive jamais à fonctionner comme un connecteur introduisant une proposition. Selon H. Rosén (2009 : 332), « *dumtaxat is used exclusively as a particle from its first appearance onwards* ». C'est aussi notre avis : *dumtaxat* ne devient jamais un connecteur de phrase.

Le passage que Lewis & Short citent pour prouver le changement de *dumtaxat* de particule à conjonction n'est pas sans problèmes :

(21) *Et tamen, quid attinet luxuriosis ullam exceptionem dari aut fingere aliquos, qui cum luxuriose uiuerent, a summo philosopho non reprehenderentur eo nomine dumtaxat cetera cauerent ?* (Cic., *Fin.* 2, 21)

« À quoi bon cependant faire une exception en faveur des débauchés ou bien imaginer des gens qui, tout en vivant dans la débauche, sans que le plus grand des philosophes y vît à ce titre, et à ce titre seulement, rien à reprendre, se garderaient de tout ce qui par ailleurs <serait objet de son blâme> ? » (trad. J. Martha, CUF)

Ce passage est intéressant pour deux problèmes syntaxiques. Le premier concerne l'ordre des mots. Selon plusieurs grammairiens, *dumtaxat* suit de préférence le mot qu'il focalise et l'exemple en (21) doit être considéré comme un cas de postposition : *eo nomine dumtaxat* (« au moins par ce nom »). Deuxièmement, partant de cette considération sur l'ordre des mots, plusieurs savants, y compris Tursellinus¹⁰, pensent qu'il n'est pas possible de considérer ce *dumtaxat* comme une conjonction conditionnelle restrictive (« pourvu que »). L'interprétation de *dumtaxat cetera cauerent* comme « pourvu qu'ils fussent en garde sur tout le reste » devrait ainsi être exclue.

C'est aussi l'avis d'E. Frank (1960), selon qui *dumtaxat*, seulement au Moyen Âge, et rarement, se présente comme une conjonction gouvernant un verbe au subjonctif, dont elle donne un seul exemple issu de la lettre 65 de *Lupus Ferrariensis*.

Pour conclure, on peut dire que *dumtaxat* présente de préférence deux sens, qui, au premier abord, peuvent sembler presque antonymes : « seulement » / « au moins ». Toutefois, l'interprétation « au moins » véhiculée par *dumtaxat* diffère beaucoup de celle des particules *certe* et *saltem* qui recouvrent le même domaine lexical. Ces dernières suspendent l'implicature conversationnelle, ouvrant ainsi vers la possibilité de quantités ou de degrés plus élevés, *dumtaxat*, au contraire, asserte l'implicature, ce qui comporte un effet de limitation, de restriction. C'est aussi l'effet que l'on obtient avec *dumtaxat* dans l'autre sens, celui de « seulement ».

10 À propos de ce passage, Hand (1969 : 335) signale l'opinion de certains savants qui voudraient insérer *si modo* ou *dummodo* avant *cetera*, ou bien qui supposent un *si* tombé. En revanche, selon l'auteur, la proposition est bien formée d'elle-même, et elle doit être interprétée de la manière suivante : *qui quamuis luxuriose uiuerent, hoc uno nomine non reprehenderetur, in reliquis a reprehensione tuti. Cauere enim est effugere reprehensionem. Cetera ita positum non opus habet particula oppositiua.*

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BERTOCCHI, A., 1998, « Scalar predicates and adversative correlatives », dans B. García-Hernández (dir.), *Estudios de lingüística latina*, Madrid, Ediciones clásicas, t. I, p. 155-168.
- FRANK, E., 1960, « Senses of the particle *dumtaxat* », *The Classical Bulletin*, n° 36, p. 25-27.
- FRUYT, M., 1990, « La formation des mots par agglutination en latin », *Bulletin de la Société de linguistique*, n° 85, p. 173-209.
- , 2011, « *Grammaticalization in Latin* » dans Ph. Baldi & P. Cuzzolin (dir.), *New Perspectives on Historical Latin Syntax*, t. IV, *Complex Sentences, Grammaticalization, Typology*, Berlin, Mouton de Gruyter, p. 661-864.
- GRICE, P., 1975, « Logic and conversation », dans P. Cole & J. Morgan (dir.), *Syntax and Semantics*, New York, Academic Press, t. III, p. 41-58.
- HAND, F., 1969 (1829¹), *Tursellinus seu de particulis Latinis commentarii*, Amsterdam, Hakkert.
- 234
- HORN, L., 1976, *On the semantic properties of logical operators in English*, Bloomington, Indiana University Linguistics Club.
- , 1989, *A Natural History of Negation*, Chicago, University of Chicago Press.
- LEUMANN, M., 1968, « Lat. *taxare* und *dumtaxat* », *Museum Helveticum*, n° 25, p. 243-247.
- RISSELADA, R., 2016, « The pragmatics of “at least”: *saltem, utique, dumtaxat, certe* », *Pallas*, n° 102, p. 191-199.
- ROSÉN, H., 2009, « Coherence, sentence modification, and sentence-part modification – the contribution of particles », dans Ph. Baldi & P. Cuzzolin (dir.), *New Perspectives on Historical Latin Syntax*, t. I, *Syntax of the Sentence*, Berlin, Mouton de Gruyter, p. 317-442.

REMERCIEMENTS

De la première à la dernière heure, Claude Moussy, ancien directeur du Centre Alfred Ernout et de la collection « *Lingua Latina* », nous a fait bénéficier de son soutien et de ses encouragements. C'est à son expérience et à ses conseils avisés que nous devons en grande partie d'avoir pu mener à bien notre entreprise. Lyliane Sznajder aussi nous a souvent fait profiter de ses suggestions amicales, en particulier lorsque nous avons des difficultés à résoudre. Sophie Van Laer nous a accompagnés dans les premiers moments et Jean-Paul Brachet nous a apporté tout son soutien en sa qualité de directeur actuel du Centre Alfred Ernout. Nous leur exprimons à tous les quatre notre plus vive gratitude.

Plusieurs collègues ont accepté d'accorder leur caution scientifique à cet ouvrage : Bernard Bortolussi (université Paris Ouest Nanterre La Défense), Jean-Paul Brachet (université Paris-Sorbonne), Gerd Haverling (Uppsala universitet), Vincent Martzloff (université Paris-Sorbonne), Claude Moussy (université Paris-Sorbonne), Lyliane Sznajder (université Paris Ouest Nanterre La Défense), Esperanza Torrego (universidad autónoma de Madrid), Sophie Van Laer (université de Nantes). Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

La publication n'aurait pas été possible sans le soutien financier du Labex TransferS de l'École normale supérieure. Nous voudrions exprimer toute notre gratitude à Michel Espagne, directeur du Labex TransferS, et à Stéphane Verger, directeur du laboratoire AOROC (UMR 8546 CNRS-ENS), qui nous ont fait confiance et nous ont accordé la subvention, ainsi qu'à Annabelle Milleville, adjointe à la direction du Labex, qui a veillé efficacement à la mise en œuvre de cette décision.

Nous voudrions, enfin, remercier vivement de leur bienveillante collaboration Olivier Forcade, le directeur des PUPS, et Gladys Caré, éditrice, qui a supervisé la publication du présent ouvrage.

P.D., F.F., P.L. & A.M.

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	7
Travaux et publications de Michèle Fruyt	11

PREMIÈRE PARTIE ORIGINES

<i>Advlatio</i>	27
James Clackson	
Le couple <i>tacēre</i> – <i>silēre</i> du latin : étude étymologique.....	35
Charles de Lamberterie	
<i>Morbvs</i> ou la dérélliction.....	61
Georges-Jean Pinault	
Sur l'étymologie du lat. <i>celebs</i> « célibataire »	73
Romain Garnier	
Latin <i>uxor</i> « épouse » et ses correspondants italiques. Où en est le débat scientifique sur l'étymologie ?.....	85
Vincent Martzloff	

DEUXIÈME PARTIE FORMATION

Autour des bois sacrés.....	99
Gérard Capdeville	
Brèves réflexions sur la notion de morphème dans la grammaire ancienne	127
Guillaume Bonnet	
La série des lexies <i>birēm̄is</i> / <i>trirēm̄is</i> / <i>quadrirēm̄is</i> / <i>quinqverēm̄is nāvis</i> : une curiosité morphologique et sémantique.....	135
Marine Guérin	

Note sur la formation du substantif <i>artifex</i>	145
Jean-Paul Brachet	
Éléments de composition dans les adjectifs en <i>-ōsus</i> et <i>-o/ulentus</i>	155
Benjamín García-Hernández	
Quelques énigmes du calendrier romain : le micro-système lexical des noms de mois en <i>-ber</i>	167
Chantal Kircher-Durand	
Les noms en <i>-tio</i> chez Plaute et leur expansion à l'époque républicaine	179
Monique Crampon	
Les adjectifs intensifs en latin : forme, sens et emplois	191
Sophie Van Laer	
Morphologie et sémantique du groupe <i>exigere, exiguus, examen</i>	203
Jean-François Thomas	
Autour de la délocutivité migratoire.....	213
Hannah Rosén	
<i>Dvmtaxat</i>	223
Alessandra Bertocchi & Mirka Maraldi	
Liens de coordination, disjonction et comparaison autour de <i>quam</i>	235
Anna Orlandini & Paolo Poccetti	
Le nom des Latins en étrusque	249
Dominique Briquel	
Pour un dictionnaire onomastique latin.....	261
Heikki Solin	

TROISIÈME PARTIE ÉVOLUTIONS

Le changement morphologique selon Saussure.....	271
Marie-José Béguelin	
Réflexions sur la formation du pluriel italo-roman à partir des documents de <i>Cava dei Tirreni</i>	283
Rosanna Sornicola	

Vérité diachronique et vérité synchronique.....	301
Christian Touratier	
L'évolution sémantique du lexème <i>libertas</i>	313
Manfred Kienpointner	
Esquisse de l'histoire du verbe <i>caueo</i>	325
Claude Moussy	
Le verbe latin <i>Veto</i> : de Plaute à l' <i>Histoire Auguste</i>	335
Esperanza Torrego	
Réflexions sur un cas de synonymie approximative : la concurrence <i>is/ille</i>	349
Marie-Dominique Joffre	
L'article défini et ses emplois : diversité et types de variation.....	361
Ekkehard König	
<i>Nēdum</i> : les intermittences de la négation.....	375
Frédérique Fleck	

QUATRIÈME PARTIE
VARIATIONS

La palette du cuisinier romain.....	389
Alain Christol	
La construction <i>-tio + esse</i> dans les textes normatifs de l'époque préclassique	403
Olga Spevak	
En passant par le lat. <i>pronomén</i> : promenade au cœur d'une (r)évolution terminologique	413
Tatiana Taous	
La catachrèse (<i>abvsio, abvsive</i>) dans le <i>Commentaire</i> de Servius à L' <i>Énéide</i>	425
Sophie Roesch	
Les lacunes lexicales. Le témoignage de Pline l'Ancien.....	437
Pedro Duarte	
Sur quelques aspects de la formation verbale dans la langue poétique.....	453
Gerd V. M. Haverling	
Quelques réflexions sur l'alternance <i>plvs – magis</i> en latin archaïque.....	467
Pierluigi Cuzzolin	

Autour des complétives en <i>quod</i> en latin biblique	477
Lyliane Sznajder	
Conditions d'emploi des tournures <i>habeo</i> + participe parfait passif et <i>habeo</i> + infinitif en latin tardif.....	489
George Bogdan Tara	
Le lexique latin et ses variétés diaphasiques	505
Carmen Arias Abellán	
L'ellipse dans une scène de <i>servus currens</i> chez Térence : une variation diaphasique multifactorielle.....	519
Colette Bodelot	
<i>Igitur</i> en marqueur de l'emprise psychologique. Le cas sallustien à la lumière de la linguistique psychiatrique.....	529
Carole Fry	
La place du pronom réfléchi sujet dans le discours indirect et son interprétation	543
Bernard Bortolussi	
Index des notions	557
Remerciements	561
Tabula gratulatoria	567

TABULA GRATULATORIA

Guy-Jean Abel
Anders Ahlqvist
Thibault André
Carmen Arias Abellán
Marie-José Béguelin
Yasmina Benferhat
Alessandra Bertocchi
Colette Bodelot
Anne Boëffard-Ollivier
Guillaume Bonnet
Bernard Bortolussi
Jean-Paul Brachet
Dominique Briquel
Michel Brouillard
Concepción Cabrillana Leal
Gérard Capdeville
Gladys Caré
Jean-Pierre Chambon
Jacqueline Champeaux
Anne-Marie Chanet
Alain Chauvet
Aidan Cheney-Lynch
Jacques Chollet
Alain Christol
Michel Christol
James Clackson
Danièle Conso
Mireille Corbier
Monique Crampon
Pierluigi Cuzzolin

Charles de Lamberterie

Pedro Duarte

Michèle Ducos

Rembert Eufe

Fabienne Fatello

Frédérique Fleck

Olivier Forcade

Carole Fry

Huguette Fugier

Benjamín García-Hernández

Romain Garnier

Chiara Gianollo

Fiorenza Granucci

Paolo Greco

Marine Guérin

Gerd V. M. Haverling

Roland Hoffmann

Wolfgang Hübner

Larry M. Hyman

Olga Inkova

Britta Irslinger

Marie-Dominique Joffre

Marie-Ange Julia

Manfred Kienpointner

Chantal Kircher-Durand

Ekkehard König

Mauro Lasagna

Sylviane Lazard

Peggy Lecaude

Adam Ledgeway

Renaud Lestrade

Felicia Logozzo

Emilio Manzotti

Mirka Maraldi

Emanuela Marini

Antonio María Martín Rodríguez

Marie-Madeleine Martinet
Vincent Martzloff
Julien Maudoux
Corinne Mence-Caster
Michèle Monte
Aude Morel-Alizon
Claude Moussy
Vincent Nigel
Andrea Nuti
Renato Oniga
Anna Orlandini
Silvia Pieroni
Georges-Jean Pinault
Harm Pinkster
François Ploton-Nicollet
Paolo Poccetti
Michel Poirier
Tomas Riad
Sophie Roesch
Hannah Rosén
Nathalie Rousseau
Françoise Skoda
Heikki Solin
Rosanna Sornicola
Olga Spevak
Lyliane Sznajder
Martin Taillade
Tatiana Taous
George Bogdan Tara
Jean-François Thomas
Esperanza Torrego
Christian Touratier
Liana Tronci
Luis Unceta
Sophie Van Laer
Philippe Vandaële

ATILF - CNRS

Centro Internazionale sul Plurilinguismo de l'Université d'Udine

Institut de linguistique et de philologie de l'Université d'Uppsala

Institut d'études augustiniennes de l'Université Paris-Sorbonne

UFR de latin de l'Université Paris-Sorbonne

UZH, Forschungsbibliothek Jakob Jud